



Vente appartement

Par dany185

Bonjour, mon frère décédé âgé de 56 ans et célibataire, sans enfant et sans testament, nous lègue un appartement dont il était propriétaire.

Père et mère décédée, nous sommes 4 frères du défunt.

Nous avons fixé 120000 euros la vente de l'appartement chez le notaire.

Si nous le vendons plus chère ou moins chère des 120000 euros annoncer chez le notaire quel sont les frais.

Et vis à vis de l'impôt sur la succession que doit on à l'état.

Je vous remercie dans l'attente.

Par janus2

Bonjour,

Un dossier qui vous explique tout ça :

[url=https://succession.ooreka.fr/astuce/voir/335421/plus-value-immobiliere-succession]https://succession.ooreka.fr/astuce/voir/335421/plus-value-immobiliere-succession[/url]

Par dany185

Bonjour je vous remercie bien.